



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de SAINT LUBIN-DES-JONCHERETS

BREZOLLES, le 29 Août 2023.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023 – 101

**PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
ZONE INDUSTRIELLE
A L'OCCASION DE TRAVAUX
Les 05 et 06 Septembre 2023**

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande, en date du **23 Août 2023**, effectuée par l'entreprise **ORANGE UI NORMANDIE CENTRE – 31 rue des Réservoirs 28000 CHARTRES**, qui souhaite **intervenir pour l'implantation de 2 poteaux**, en occupant temporairement le domaine public **ZONE INDUSTRIELLE** ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

A R R Ê T E :

Article 1° : Les **05 et 06 Septembre 2023**, l'entreprise **ORANGE UI NORMANDIE CENTRE**, est autorisée à entreprendre les travaux ci-dessus mentionnés et à occuper temporairement le domaine public **ZONE INDUSTRIELLE** ;

Article 2°: Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3° : Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 4° : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires et de rétablir, dans leur état initial, la chaussée, l'accotement, le trottoir ou le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

Article 5° : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6° : La Secrétaire de mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.



Le Maire,

Loïc BARBIER.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr - E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr